SECTEUR REGLEMENTATION ODP / RUEP
11, boulevard de Stalingrad - Tél : 02 40 41 64 46
autorisation.stationnement@nantesmetropole.fr

DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC	
Délai de traitement : 14 jours	TRAVAUX

1) DEMANDEUR - Particulier ☐ (Nom - Prénom) Entreprise ☐ (Nom)

	SIRET obligatoire (pour une entreprise)

Activité de l'entreprise :	
Adresse complète :	
Téléphone	E-mail

Adresse de facturation (si différente)

Adresse complète :	
Téléphone	E-mail

Travaux mandatés par Nantes Métropole ou la Ville de Nantes : oui – non (si oui, merci de joindre le bon de commande)

2) LIEU D'OCCUPATION

N° et rue

44 _ _ _ NANTES

nom et adresse du bénéficiaire des travaux si différents du demandeur

3) NATURE DE L'OCCUPATION

Véhicules ☐ et ☐ ou	Marque/Modèle/Type de camion (camion-grue, camion-benne, toupie, etc.)	Longueur	Immatriculation (facultatif)	Nb d'emplacements souhaités (un emplacement = 5 m)
1				
2				
3				

☐ Nacelle Emprise au sol : _____m x _____m Surface : _ _ _ _ _ _ _ _ m2 Merci de fournir le plan d'implantation souhaitée	☐ Benne à gravats ☐ Container / Bungalows ☐ WC chimique Dimensions : _____m x _____m Surface : _ _ _ _ _ _ _ _ m2	☐ Dépôt de matériaux / gravats ☐ Plots électriques – ☐ Cloisonnements Dimensions : _____m x _____m Surface : _ _ _ _ _ _ _ _ m2

☐ Échafaudage Dimensions : _____m x _____m Surface : _ _ _ _ _ _ _ _ m2

4) DATES ET HORAIRES DE L'OCCUPATION

Date et heure* de début	/ / à _ _ h _ _	Date et heure* de fin	/ / à _ _ h _ _

* pour le stationnement de véhicule tarif demi-journée (avant ou après 13h)

S'il s'agit d'une modification ou d'une prolongation, cocher et indiquer le n° de l'autorisation initiale ☐ _____

5) ENGAGEMENT DU DEMANDEUR

Je soussigné, auteur de la présente demande, certifie exacts les renseignements qui y sont contenus et m'engage à respecter les prescriptions de l'autorisation qui me sera éventuellement délivrée, à ne pas débuter les travaux avant de l'avoir obtenue et à régler les droits d'occupation du domaine public correspondants. Toute annulation non communiquée par écrit dans les 72 h avant l'occupation sera facturée.

Plan et photographie obligatoire. Avant tous travaux, il est impératif de déclarer votre projet aux exploitants de réseaux sensibles en remplissant une DT/DICT auprès de PROTYS et SOGELINK.

DATE : SIGNATURE :